

Lettre d'information

Le chèque-vacances,
un véritable passeport pour
la culture, (page 6)

50^e anniversaire du festival de Cannes, le 11 mai 1997

Le ministère de la Culture organise une grande opération nationale : *Cannes dans votre salle*. 100 salles de cinéma, une par département, projeteront une sélection de 3 films choisis parmi une vingtaine primés à Cannes au cours des cinquante dernières années.

La liste des 20 films est proposée au public jusqu'au 20 avril par l'intermédiaire de la presse quotidienne régionale, TF1 et RTL. Un premier film sera choisi par les exploitants des salles participant à l'opération. Les deux autres seront sélectionnés par le public par audiotel (0,74 F la minute) et par minitel, 36 15 culture (1,29 F la minute). Des week-ends gratuits au prochain festival, ainsi que des ouvrages sur le cinéma et des disques compacts pourront être gagnés par les personnes dont le vote correspondra au choix final, après tirage au sort.

Les 3 films seront projetés en alternance le 11 mai, au prix unique de 20 F. Des jeux autour de ces films sont proposés du 27 avril au 10 mai, sur TF1, permettant de gagner des places pour les projections du 11 mai. A l'issue de cette journée, les films seront projetés jusqu'au 3 juillet dans le réseau Afcae, au même tarif.

Cannes dans votre salle permettra aux Français de manifester leur attachement au cinéma, attachement dont témoigne un sondage récent qui indique que, pour 52 % des Français, le cinéma est partie intégrante de leur patrimoine et de leur culture. Cet engouement s'illustre également dans la hausse de la fréquentation cinématographique en France en 1996 (cf. p.2).

Public :

- fréquentation cinématographique
- présentation des œuvres récupérées après la Seconde Guerre mondiale,
- célébration de l'an 2000
- *Journées du patrimoine* 1997
- beaux mots de la langue française
- *Musicora*
- art dans la ville
- *passeport pour la culture*

PAGES 2 - 6

Orientations :

- emploi et formation dans le spectacle vivant,
- international,
- architecture,
- musique

PAGES 7 - 11

Un homme, un lieu :

- les 10 jours de l'art contemporain

PAGES 12 - 13

Panorama :

- *Europas 4*

PAGES 14 - 15

Enrichir :

- programme *Constance*,
- papiers Bertulus,
- Compiègne à l'heure du voyage,
- patrimoine cinématographique

PAGES 16 - 17

Ecouter, voir

PAGES 18 - 20

La fréquentation cinématographique en 1996

Avec 136,3 millions de spectateurs, la fréquentation cinématographique a enregistré en 1996 son meilleur résultat depuis 10 ans. Ceci confirme la tendance au redressement observée depuis 1992 : une hausse moyenne de 4,5 millions d'entrées par an, et une augmentation de 4,7 % par rapport à 1995.

Le cinéma français s'est montré particulièrement dynamique : avec 51 millions d'entrées, les films français progressent de 11,3 % par rapport à 1995 et accroissent leur part de marché pour atteindre 37,5 %.

Ces bons résultats sont la conséquence à la fois de la présence de plusieurs films français dans le palmarès des meilleures entrées (quatre dans les dix premiers : *Les trois frères* en 4^e place, *Pédale douce* en 5^e, *Le huitième jour* en 7^e et *Le bonheur est dans le pré* en 8^e), et de meilleures performances d'un plus grand nombre de films : ainsi, 23 films français dépassent le seuil des 500 000 entrées en 1996 (tels que *Les voleurs*, *Un air de famille*, *Ridicule*, *Beaumarchais*, *Les caprices d'un fleuve*, *Chacun cherche*

son chat, *Bernie* ou *Un héros très discret*) contre 19 en 1995 et 15 en 1994.

On observe une augmentation de la fréquentation de 6 % à Paris (baisse de 5,2 % en 1994 et de 5,3 % en 1995). En province, l'augmentation est de 4 % en moyenne.

Les films américains maintiennent leur part de marché à 54,3 % et atteignent 74 millions d'entrées.

..... succès de la France aux Oscars

Juliette Binoche : meilleur second rôle féminin pour *Le patient anglais* d'Anthony Minghella.

Kolya de Jan Svezak, coproduction franco-tchèque ayant reçu l'aide du Fonds Eco du Cnc : meilleur film étranger.

Gabriel Yared : meilleure musique de film dramatique pour *Le patient anglais*. Il avait reçu en 1993 un César pour la musique du film *L'amant*.

.....

Présentation des œuvres récupérées après la Seconde Guerre mondiale

Le 2 avril, Philippe Douste-Blazy a invité la presse à découvrir, au musée d'Orsay, la présentation des œuvres récupérées après la Seconde Guerre mondiale qui ont été confiées en 1949 à la garde des musées nationaux.

Cette présentation a lieu au musée d'Orsay et au musée national du château de Versailles du 8 avril au 4 mai ; au musée national de Céramique à Sèvres et au musée du Louvre du 9 avril au 5 mai ; au musée national d'art moderne au Centre Georges Pompidou, du 9 au 21 avril.

L'initiative de cette opération traduit la volonté du Premier Ministre qui a récemment créé un groupe de travail dont il a confié la présidence à Jean Mattéoli, Président du Conseil économique et social, pour faire toute la lumière sur les spoliations des biens juifs durant l'Occupation.

678 œuvres sont ainsi présentées au musée du Louvre (dont 176 sous la forme de photographies, en particulier des tapisseries de dimensions trop importantes pour être exposées), 130 au musée d'Orsay, 38 au musée national d'Art moderne, 131 au musée national de Céramique à

Sèvres, 10 au musée national du château de Versailles. Des cartels explicatifs accompagnent les œuvres et précisent leur historique lorsque celui-ci est connu.

Par ailleurs, Philippe Douste-Blazy a souhaité que dans les musées de province dépositaires de près de 700 œuvres de la Récupération artistique, celles-ci soient spécialement signalées à l'attention des visiteurs.

En vue de faciliter l'identification d'éventuels ayants droit, l'ensemble de ces œuvres conservées dans les musées, y compris celles mises en réserve, demeurera accessible sur demande à l'issue de ces présentations temporaires. Un catalogue complet est par ailleurs consultable sur l'internet, serveur du ministère de la Culture, adresse : <http://www.culture.fr>, rubrique Documentation - *Catalogue des Mnr*.

En 2000. La France, l'Europe, le monde. Un nouveau souffle

Telle est la thématique choisie pour la célébration de l'an 2000. Présenté le 3 avril dernier au cours d'une conférence de presse réunissant le Premier Ministre, Alain Juppé, le ministre de la Culture, Philippe Douste-Blazy et Jean-Jacques Aillagon, président de la mission pour la célébration de l'an 2000, le cadre général du programme propose deux séquences :

1000 jours pour inventer l'an 2000 (5 avril 1997 - 31 décembre 1999)

Cette séquence comprend quatre thèmes : imaginer, savoir, créer, partager.

□ imaginer : un appel est adressé à l'ensemble des citoyens, sous le titre *l'an 2000 sera ce que vous en ferez*. Des initiatives relevant du domaine du savoir, de la solidarité et de la création sont attendues.

□ savoir : un comité de réflexion composé aujourd'hui de 47 personnalités du monde de la pensée, de l'étude, de la recherche, de l'action sociale est chargé de préparer *Le forum de l'an 2000* qui se tiendra à Lyon du 21 au 23 septembre prochain. Il s'agit d'identifier et de cerner les grands problèmes qui se posent au monde contemporain. 27 grandes questions pour l'an 2000 alimenteront ensuite autant de séminaires organisés dans chacune des régions, en liaison avec les universités. La conclusion de ce mouvement de réflexion : *L'université des savoirs du monde*, à Paris pendant les 365 jours de l'an 2000.

□ créer : trois initiatives majeures : création de *2000 jeunes entreprises pour l'an 2000*. Ce programme invitera la génération des 30 à 40 ans à soutenir leurs cadets en les aidant à créer leur société, en les conseillant et en leur facilitant la réunion de capitaux ; soutien au *programme des nouveaux commanditaires*, lancé par la Fondation de France qui aboutira à 100 créations dont au moins une par département ; *les jardins au XX^e siècle* : création d'au moins un nouvel espace vert, un jardin ou un parc par région. Pour l'ensemble de la France : une matérialisation végétale du méridien de Paris, du département des Pyrénées-orientales au département du Nord, selon une idée de Paul Chemetov.

□ partager : actions de solidarité, actions en faveur de la francophonie, pour la lutte contre l'illettrisme, en faveur de l'environnement..., notamment trois programmes : *20 000 lieux sur la Terre, le français, une langue en partage, le printemps de la nature*.

L'emblème qui identifie les manifestations de la célébration de l'an 2000 a été conçu par Ruedi Baur et Eva Kubinyi, et choisi au terme d'une consultation publique, organisée par la Dap.

Il exprime la relation entre l'individu, la France, l'Europe et le monde, ainsi que son dépassement par la relation satellitaire.

En 2000 signifie le choix du présent, qui s'impose avec sa richesse, ses risques mais aussi ses chances.

La France, l'Europe, le monde conduit du particulier au général.

Il affirme la proximité de tous les hommes, l'interdépendance de leur destin et leur nécessaire solidarité.

Un nouveau souffle invite à un dépassement, à des progrès scientifiques, technologiques, moraux et politiques.

Les Français face à l'an 2000

Les grandes orientations de la célébration de l'an 2000 ont été dégagées à partir d'un sondage mené par le département études et prospectives du ministère de la Culture, au mois de janvier 1997. Quelques résultats importants :

- Pour la très grande majorité des Français, le sens de la célébration, c'est la mise en valeur (et si possible en pratique) des idéaux humanistes, à portée universelle, de la France et non pas de ses richesses ou originalités régionales. Ces idéaux sont la paix, la solidarité, le respect d'autrui et la justice.

- Hormis la fête, les thèmes principaux de la célébration doivent être, selon les Français : la nature (mais une nature façonnée et respectée par l'homme), l'histoire de la France, la science (mais non la technologie potentiellement déshumanisante). En outre, l'an 2000 doit être, selon la majorité des Français, musical.

- Les attentes des Français apparaissent plus sociales et politiques que culturelles. Ce n'est pas la France "Terre d'art, d'histoire et de patrimoine" qu'ils souhaitent voir mise en avant mais la France des droits de l'homme. L'organisation de manifestations artistiques et culturelles est acceptée et même souhaitée, pourvu qu'elles ne soient pas elles-mêmes leur propre fin.

Les Français face à l'an 2000. Etude du ministère de la Culture (Dep). Rens : Dep, 2 rue Jean Lantier, 75001 Paris, 01.40.15.73.00.

2000 en France, la traversée du siècle au millénaire (septembre 1999 - avril 2001)

Il s'agit de mettre en valeur les ressources du patrimoine culinaires, de l'artisanat d'art et de la production des industries de luxe.

- *2000 à l'heure* (31 décembre 1999 - 1^{er} janvier 2000), le projet en cours d'élaboration laissera la place à toutes les initiatives locales, à la fête familiale, mais concernera tous les Français, sur l'ensemble du territoire.
- *100 fêtes de l'an 2000* une série de fête avec au cœur du programme, le 20 mars, fête du printemps ; le 21 juin, fête de l'été et fête universelle de la musique, le 14 juillet, fête nationale ; le 22 septembre fête de l'automne, les 24 et 25 décembre Noël et fête de l'hiver.
- *100 parcours* dans le pays, parcours thématiques, géographiques, historiques...
- *100 escales de l'an 2000* : l'escale est une ville ou un établissement culturel, un site historique ou naturel qui fera l'objet d'une programmation exceptionnelle tout au long de l'année. A chacune de ces escales sera associé un grand site à l'étranger.

Une cité de l'an 2000 : il s'agit d'un bâtiment qui accueillera de 1999 à 2001, trois grandes expositions et un espace multimédia de 2000 m². Jean-Louis Froment, Harald Szeemann et Jacques Kerchache ont été invités à étudier la conception de grandes expositions pour cette Cité.

Le Premier Ministre a fixé deux objectifs gouvernementaux pour l'an 2000 :

- déjà évoqué par le Président de la République, la mise en réseau des établissements scolaires français pour l'an 2000 ;
- le deuxième objectif concerne les droits de l'enfant. En 2000, la convention des Nations-unies sur les droits de l'enfance aura dix ans. A cette occasion, Alain Juppé propose d'associer chaque enfant de France à un enfant de pays étranger du même âge pour préparer avec lui l'an 2000 des droits de l'enfant.

Le financement

Alain Juppé a demandé aux ministres de la Culture et du Budget de mettre en place une participation financière de la Française des Jeux d'environ 500 MF (soit la moitié du coût prévisible des célébrations), en veillant à ce que ni les joueurs, ni l'Etat ne soit perdant. Cette contribution sera une première pour la Culture "Je suis persuadé que ce sera un succès et que cette initiative pourra être renouvelée chaque fois qu'une cause exceptionnelle le justifiera. C'est une piste que le Président de la République souhaite voir explorée pour l'acquisition future de *trésors nationaux*".

Journées du patrimoine 1997

Grand rendez-vous culturel de la rentrée, les Journées du Patrimoine offrent chaque année l'occasion de découvrir la richesse et la diversité du patrimoine français. A Paris comme en régions, elles permettent aussi de mieux comprendre et d'apprécier le travail de tous ceux - amateurs et professionnels - qui œuvrent tout au long de l'année pour sa protection et sa conservation.

Pour répondre aux attentes d'un public de plus en plus nombreux, les *Journées du Patrimoine* proposent désormais, autour de thèmes fédérateurs, différentes animations-découvertes, gratuites ou souvent à tarif réduit : expositions, circuits de visites, démonstrations de savoir-faire, visites guidées...

Occasion d'attirer l'attention du visiteur sur des édifices qui, au-delà de leur valeur patrimoniale, tiennent une place importante dans notre histoire par leur charge culturelle et sociale, les *Journées du Patrimoine* se dérouleront cette année les samedi 20 et dimanche 21 septembre autour des thèmes suivants :

□ patrimoine, fêtes et jeux

Les lieux de fêtes et de jeux et notamment ceux protégés au titre des monuments historiques, seront à l'honneur : arènes, théâtres, places publiques, manèges, salles et terrains de jeux, salles des fêtes, de concerts, casinos, kiosques, cirques, piscines...

Ces journées seront aussi l'occasion de renouer avec les pratiques liées à ces lieux de loisir et de convivialité telles que la bouvine et la tauromachie, les fêtes populaires... souvent propres à la culture d'une région et, de ce fait partie intégrante du patrimoine français.

□ patrimoine industriel

Tout au long de ces Journées, la variété de ces édifices et objets d'un patrimoine encore trop méconnu sera présentée au public : usines, mines, fours à chaux, voitures...

La France compte près de 800 immeubles et 700 objets industriels

protégés au titre des monuments historiques. La protection du patrimoine industriel est aujourd'hui un enjeu national : celui-ci représente la mémoire de l'aventure industrielle et de l'histoire contemporaine de notre pays.

□ patrimoine en lumière

Déjà au programme de l'édition des Journées du patrimoine 1996, ce thème particulièrement apprécié du public sera reconduit. Il offre aux visiteurs la possibilité de découvrir ou redécouvrir un patrimoine sous un aspect différent. Visites nocturnes, sons et lumières, jeux de lumières... seront de nouveau proposés. Ces animations prolongeront ces Journées l'espace d'une nuit pour le plaisir de tous.

Programme complet des visites et circuits sur 3615 culture.

enquête auprès des enfants de 8 à 14 ans sur les plus beaux mots de la langue française

Cette enquête, dont les résultats sont encore inédits, a été réalisée à partir de réponses à un concours lancé par la Délégation générale à la langue française, *Les mots en fête*. Entre autres questions, les enfants, âgés de 8 à 14 ans, devaient citer les 5 plus beaux mots de la langue française.

Le dépouillement des 6286 dossiers a fait apparaître 37716 occurrences, dont la liste complète, établie par la société Statiro, peut être consultée à la Dglf. Le commentaire des résultats a été fait par la linguiste Henriette Walter.

Les dix mots les plus cités par les enfants sont les suivants : **amour** (2629 occurrences) ; **liberté** (1280) ; **amitié** (1193) ; **paix** (1003) ; **égalité** (706) ; **vie** (653) ; **joie** (532) ; **bonheur** (521) ; **fraternité** (516) ; **nature** (418).

On remarquera qu'en choisissant ces mots, les enfants ont surtout tenu compte de leur sens, de leur puissance d'évocation et de l'affectivité qui les auréole, plutôt que de leur forme. Il est par ailleurs évident que la priorité est donnée à l'évocation des beaux sentiments et des nobles idées, les éléments de l'entourage familial et des plaisirs de l'enfance n'apparaissant que plus tard (maman à la 11^e place, papa et Noël en 25^e position *ex aequo* et vacances à la 32^e place). Les quatre premiers mots, cités plus de 1000 fois, peuvent donc être considérés comme les mots préférés des enfants et sont sans doute une expression de leurs aspirations les plus spontanées.

Il est particulièrement intéressant de constater que les trois termes de la devise de la République française, liberté, égalité, fraternité, figurent tous les trois et dans le même ordre parmi les dix mots les mieux classés. Cet étonnant résultat montre que le sens civique n'attend pas le nombre des années et que de jeunes enfants peuvent être eux aussi attachés aux valeurs fondamentales de notre société.

Rens : 01.40.69.12.72.

Musicora

Le salon international de la musique classique et du jazz pour la première fois à La Villette

Après s'être déroulé durant 9 ans sous la coupole du Grand Palais, puis après avoir voisiné durant trois ans avec le Salon du livre à la porte de Versailles, *Musicora*, le salon international de la musique classique et du jazz s'installe pour sa 13^e édition à la Grande Halle de la Villette, au cœur d'un site déjà dédié à la musique.

450 exposants - facteurs d'instruments, archetiers, éditeurs, associations, festivals - s'y retrouveront, représentant toutes les composantes et toutes les forces vives de la vie musicale.

60000 spectateurs, mélomanes, musiciens professionnels, amateurs ou simples curieux sont attendus pour le salon et aussi pour les nombreuses manifestations proposées. La Cité de la musique, le Musée de la musique et son amphithéâtre, la salle d'orgue du conservatoire, le théâtre de Paris-Villette, le Théâtre international de la langue française participeront à l'événement avec une programmation quasi interrompue, ainsi que le *Hot Brass* qui témoignera quant à lui, de la présence accrue du jazz à *Musicora*.

Placé plus particulièrement sous le signe du violon et du quintette à vent, *Musicora* connaîtra dans la soirée du 23 avril (19 h) une inauguration exceptionnelle : réunis sur la place de la Fontaine au Lions, 1003 violonistes de 7 à 77 ans, amateurs, professionnels, élèves, créeront un tango composé par Marc-Olivier Dupin, intitulé *Jessie et Bernadette*, puis, du 24 au 27 avril se déroulera un cycle conçu par Patrice Fontanarosa, *L'âme en solo* qui offrira chaque jour à 19 heures, à l'Amphithéâtre du musée, 30 minutes de musique et de virtuosité avec Gérard Poulet, Régis Pasquier, Philippe Aiche, Laurent Korcia...

Dans la salle d'orgue du conservatoire, ce sera une succession de *cartes blanches aux quintettes à vent* avec le quintette Moragues, le quintette Prokofiev, le quintette Vienne... Dans la rue musicale de la Cité de la musique, on pourra se promener et rêver dans les tours et les détours d'une exposition ludique, *boîtes à musiques, boîtes à malices* organisée par le Ludion et regroupant les plus étonnants des jeux forains et boîtes à musiques.

Le luthière Rosine Charles proposera son traditionnel atelier pédagogique destiné aux enfants et le 28 avril, pour la soirée de clôture, Salvatore Accardo permettra au public de découvrir en avant première un *Orchestra da camera italiana*.

Le ministère de la Culture (Dmd) sera comme chaque année à *Musicora*. La Dmd a proposé aux associations régionales et aux associations départementales de développement musical et chorégraphique d'être présentes afin de diffuser une information sur leurs activités et leurs initiatives. On pourra également trouver sur le stand de la Dmd des informations sur l'ensemble de son champ d'intervention.

L'Orchestre français des Jeunes, formation symphonique d'insertion professionnel pour les jeunes musiciens issus des conservatoires sera aussi présente sur le stand du ministère où l'on pourra par ailleurs se procurer les publications de l'Irma et toutes les informations actuellement disponibles sur la prochaine *Fête de la musique*.

Dans le cadre de *Musicora*, le ministère de la Culture décerne un prix *Musicora artisanat*. D'une valeur de 40 000 F, il récompense le projet d'un artisan qui dans le domaine de la facture instrumentale favorise le développement de la pratique de l'instrument qui est le sien et en élargit l'audience.

24 au 28 avril. Organisation : Secession, 01.49.53.27.00.

Voir aussi les informations sur la politique d'inventaire des orgues et des fonds musicaux anciens menée par la Dmd, page 11.

passport pour la culture

Un des axes prioritaires de la politique de Philippe Douste-Blazy, ministre de la Culture, est de permettre au plus grand nombre de participer à la vie culturelle. Il a donc voulu que le chèque-vacances, déjà utilisé par plus de quatre millions de personnes en France, devienne un véritable *passport pour la culture*.

Le chèque-vacances est distribué par les comités d'entreprises, les mutuelles, les collectivités territoriales... pour permettre aux salariés et aux retraités de bénéficier d'avantages divers (hébergement, transports...). 10 000 entreprises françaises publiques et privées les proposent actuellement.

Il s'agit à présent d'augmenter de manière significative le nombre des structures et de manifestations culturelles qui acceptent ce mode de paiement. Cette recherche de diversification en direction des acteurs culturels a été confiée au bureau d'études Accist par le ministère de la Culture et l'Agence nationale pour le chèque-vacances (Ancv).

Dès à présent, une prospection est entreprise auprès des responsables des organismes à vocation culturelle (musées, écomusées, centre de culture scientifique et technique...) pour qu'ils passent convention avec l'Ancv. L'Agence assurera, dans son guide annuel et par minitel (*36 15 CVacances*), la promotion des établissements signataires de la convention et l'information du public sur les possibilités offertes en matière de culture par ce moyen de paiement.

Aujourd'hui 150 000 prestataires (tourisme, loisirs, culture) font partie du réseau, 2000 équipements ou réseaux culturels sont déjà agréés. L'objectif est d'arriver à 4000 agréments d'ici juillet 1997.

Rens : ministère de la Culture, Ddf, Geneviève Alfroy, 01.40.15.78.51.

art dans la ville - les nouveaux commerces

Six plasticiens ont occupé trois mois durant (février, mars, avril 1997) des commerces vacants en Haute-Normandie pour y réaliser des œuvres et mener des actions de sensibilisation à l'intention du public local. Les projets artistiques ont été conçus en fonction des contextes des sites d'accueil. Les habitants sont invités à participer tant à la réalisation des œuvres qu'à leur présentation. Claude Lévêque est l'invité de cette opération. Il a réalisé une œuvre dans un commerce du quartier de l'Eure, ancien quartier des dockers du Havre. Les cinq autres artistes ont été choisis par un jury composé de professionnels de l'art contemporain et de représentants des villes impliquées. Béragère Allais occupe un commerce du centre d'Harfleur ; Renaud Auguste-Dormeuil s'installe à Grand-Quevilly dans les anciennes billetteries du théâtre Charles Dullin. Marc Hamandjian travaille dans l'ancienne antenne d'urbanisme du Havre. Bernhard Rüdiger occupe un commerce situé sur la dalle piétonne de Val-de-Reuil. Veit Stratmann a conçu un dispositif pour l'ex-boutique France Telecom dans le complexe commercial Saint-Sever à Rouen.

Le 26 avril, une journée d'ouverture grand public présentera les résultats des réalisations et des actions menées.

Opération menée par le ministère de la Culture (Drac) et cinq villes de Haute-Normandie. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville pour les quartiers. Rens : Drac Haute-Normandie, Hélène Chouteau, 02.35.63.61.98. Fax : 02.35.72.84.60.

emploi et formation dans le spectacle vivant

La concertation entamée à l'automne 1992 entre les professionnels du spectacle vivant et les pouvoirs publics, sous l'égide des ministères chargés de la Culture et du Travail, débouchait, début 1993, sur 22 mesures destinées à améliorer les conditions de travail et d'emploi des professionnels intermittents du spectacle. Parmi celles-ci, figuraient la création de commissions paritaires nationales pour l'emploi et la formation (Cpnef), et la réalisation de contrats d'études prospectives (Cep). Conduit par la Délégation à la formation professionnelle et suivi par un comité de pilotage composé de représentants de la profession et des administrations - ministères du Travail (Dfp) et de la Culture (Ddf) - le contrat d'étude concernant le spectacle vivant est paru en février 1997. Il sera présenté prochainement en région à l'occasion de rencontres interrégionales à Rennes, Lyon, Lille, Paris, Marseille, Toulouse et Nancy.

"Les premières commissions paritaires de l'emploi mises en place dans les années 70, au moment des premiers licenciements importants, ne possédaient pas encore de volet formation. Leur mission est d'examiner, au niveau d'une branche professionnelle, les effets des plans de licenciements massifs. Elles doivent être obligatoirement consultées en amont par l'entreprise qui envisage de licencier plus de 10 personnes et sont chargées de rechercher toutes les possibilités de reclassement des personnes licenciées dans la branche. Les commissions paritaires pour l'emploi se sont inquiétées du problème du "recyclage" des salariés et de formation professionnelle. Aujourd'hui elles ont deux fonctions essentielles : prospective en matière d'emploi, et mise en place de l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle.", explique Dominique Forette, actuel président de la Cpnef-spectacle vivant. Les fonctions des commissions paritaires pour l'emploi ont été reprises par les Cpnef dont le premier travail a été d'assurer le suivi de l'étude parue en février et réalisée par deux cabinets d'étude, Ithaque et Temsis, et le centre de sociologie des arts. Une étude en deux parties : constitution et rassemblement de l'ensemble des données concernant la formation et l'emploi ; définition d'un certain nombre de pistes d'action pour l'avenir. On en comprend la difficulté quand on connaît les particularités du spectacle vivant.

Pierre-Michel Menger, directeur du Centre de sociologie des arts : "c'est un secteur très hétérogène, avec des entreprises de tailles extraordinairement diverses : on a affaire à des micro-entreprises comme à des entreprises "normales" ; une nébuleuse et quelques étoiles brillantes. Et beaucoup de petits employeurs ou d'employeurs occasionnels. Cela entraîne des conditions de gestion de la main d'œuvre extrêmement floues".

Même nébuleuse du côté des formations continues, nombreuses et de qualité très diverse. On notera aussi un certain nombre de clivages : entre public et privé, entre les différentes familles de métiers... Pourtant, les professionnels du spectacle vivant sentent qu'ils appartiennent à une même famille.

Autre particularité : la prépondérance de l'intermittence, un élément déterminant dans l'approche de cette étude qui n'a pourtant pas vocation à émettre d'avis sur cette question qui fait l'objet d'une négociation par ailleurs.

Une radiographie de la profession

"Intermittence, cela veut dire qu'en allant dans les entreprises on ne trouve pas automatiquement d'emploi ou on n'en trouve que de manière ponctuelle et éphémère. Cela veut dire qu'il faut observer l'emploi autrement que par la seule entrée entreprise", explique Rémy Debeauvais, directeur d'Ithaque.

Le caractère mouvant de la population des salariés va entraîner une double approche : l'une très statistique à travers les bases de données de la Caisse de congés et du Griss (Groupement des institutions sociales du spectacle), utilisée par le Centre de sociologie des arts, l'autre - menée par Ithaque et Temsis - d'enquête auprès d'un panel de 158 entreprises, en gardant à l'esprit, qu'il "ne faut pas seulement faire une photographie à un moment donné mais regarder le déroulement du film sur plusieurs années".

"Les entreprises ont le sentiment qu'elles ne maîtrisent pas leurs conditions de survie. Elles ont tendance à se considérer comme dépendantes de facteurs complètement extérieurs : subventions, goûts du public. C'est ce qui fait aussi qu'elles puisent dans le marché du travail sans gérer l'emploi et laissent les salariés prendre en compte leur construction de carrière. Nous avons

essayé de faire des recommandations qui ne s'adressent pas seulement à l'Etat. Il fallait faire comprendre aux entreprises qu'elles avaient des responsabilités et des possibilités d'action, notamment en matière de gestion de l'emploi", déclare Rémy Debeauvais. L'une des recommandations importantes du Cep porte sur la nécessaire professionnalisation de ces entreprises et la nature de l'aide à leur apporter en conséquence.

"On manque à la fois d'information et de culture", note Pierre-Michel Menguer, "une culture normalement attachée à une relation de travail. Dans un contrat de travail classique, employeur et employé doivent se communiquer, par le biais du contrat, un ensemble d'éléments sur le déroulement de la carrière, les congés, l'assurance maladie... Ici, nous ne sommes pas dans ce cadre et tous ces aspects sont diffus et facilement oubliés. Il y a une sous-information dramatique des salariés sur leurs droits et leurs devoirs. Or, la gestion des ressources humaines est indispensable pour la maturation du secteur."

Même besoin de professionnalisation, donc, côté salariés, qu'il s'agisse des intermittents ou des permanents, également pris en compte et plus nombreux qu'on ne le pense généralement.

"Dans le cas des salariés du spectacle vivant, on trouve un noyau dur qui travaille bien et avec un portefeuille assez large - et plus ils se diversifient plus ils arrivent à se stabiliser -, et des gens qui entrent et sortent sans arrêt. Le problème posé est simple : si on n'établit pas de parcours professionnalisant, avec ce système très ouvert, on aura toujours un afflux de gens qui fragiliseront l'ensemble", affirme Rémy Debeauvais.

Formations : un inventaire à faire

La question de la formation est donc posée. Question complexe pour plusieurs raisons. D'abord le secteur du spectacle vivant n'est pas un secteur comme les autres. On peut difficilement instaurer une série de formations qualifiantes comme autant de parcours obligés. L'état d'esprit depuis toujours est aussi que la formation se fait sur le tas et que l'expérience fait le tri. Quand aux formations, elles existent, elles sont même extrêmement nombreuses mais de qualité diverse. Pour les auteurs du Cep, une sélection est d'ailleurs nécessaire. Deux facteurs la rendent complexes.

"Il y a une raison spécifique au spectacle vivant, c'est que la formation est aussi un gagne-pain pour beaucoup de compagnies. L'autre, c'est que les fonds de formation ont rarement cette démarche de sélection parce qu'ils n'ont pas les moyens de mener un travail compliqué à renouveler chaque année. Je pense néanmoins que l'Afdas (Association pour la formation des activités du spectacle) pourrait avoir une politique plus poussée, par exemple en ce qui concerne les agréments. C'est pourquoi nous préconisons un renforcement des fonds de formation dans le domaine du conseil aux entreprises", avance Rémy Debeauvais.

Mais "il ne faut pas non plus tout mettre sur le dos de l'Afdas", nuance Collette Chardon, secrétaire de la Cpnef. "L'Afdas a fait énormément et ce sera le travail de la Cpnef de faire cet inventaire des formations".

"Notamment au niveau des Commissions professionnelles consultatives", ajoute Dominique Forette, "si la formation initiale est pratiquement inexistante, il existe une profusion de formations, allant du meilleur au pire, dans le domaine artistique comme dans le domaine technique. Il y a un inventaire à faire qui n'a été fait qu'en partie par le Cep".

"Effectivement, il ne faut pas oublier l'absence presque totale de formation initiale", ajoute Rémy Debeauvais. "On a tendance à ramener à la formation continue des problèmes qui relèvent de la formation initiale. Si l'Afdas est tellement sollicitée par des demandes de formation de la part d'artistes et de techniciens, c'est bien parce que ceux-ci n'ont pas eu les formations initiales qui leur auraient apporté les éléments de base".

Il va même plus loin, en voyant le dispositif créé par la loi de 1971 qui oblige les entreprises à cotiser pour les fonds d'assurance-formation, comme un dispositif aujourd'hui piégé.

"C'est piégé parce que c'est vécu comme un impôt sans que cela ne les aide en rien à définir des actions. Cela crée d'énormes machines entièrement tournées vers la collecte et la gestion de cette collecte qui avoisine quand même les 130 milliards. D'où une offre énorme et des entreprises qui se sentent obligées de dépenser ce budget sans être satisfaites du résultat. Celles qui ont une vraie politique raisonnent selon leurs besoins de requalification, les autres qui n'ont pas le temps ou sont trop à l'étroit financièrement, ne voient pas ce qu'il faudrait faire et utilisent mal cet argent. Elles auraient besoin d'aide pour identifier leurs besoins et l'offre adéquate".

Pierre-Michel Menger préconise, lui, un autre dispositif dont pourraient se doter les entreprises pour mieux prendre en compte la gestion de leur main d'œuvre. "Je pense qu'il faudra en passer par une

orientations

structuration du milieu. Un regroupement sous forme de réseaux d'employeurs pourrait permettre un échange d'information et une gestion collective d'un certain nombre d'aspects du métier et des entreprises. Cela leur donnerait aussi une meilleure visibilité, un pouvoir d'action supérieur et plus d'équité. Et plus d'efficacité dans les instances du type Cnfpf."

Un Cep par région ?

Ce qui va dans le sens du constat avancé par Colette Chardon, d'un début de prise de conscience, de la part de nombreuses entreprises, des limites du système actuel et des effets de l'intermittence utilisée comme mode unique de gestion. Reste que pour la majorité, les petites entreprises, c'est plus une question de survie que de facilité. Alors pourront-elles seules le remettre en cause ? Non, répond Rémy Debeauvais, la remise en cause viendra aussi de l'extérieur : de l'Etat et de l'Unedic. D'ailleurs, pour lui, le changement a déjà commencé.

"Le basculement vers les régions et les collectivités territoriales a été un facteur de changement très fort. L'explosion à laquelle nous avons assisté dans les années 80 a été le fait du doublement des budgets mais aussi du développement des collectivités dans ce domaine" poursuit-il. La façon dont les collectivités vont s'emparer du Cep sera d'ailleurs révélatrice.

Pour la Cpnepf, l'échelon régional, est l'une des grandes priorités, confirme Dominique Forette.

"Tout de suite après le travail sur les nomenclatures, la mise en cohérence des fichiers entre l'Insee, l'Afdas, l'Unedic, la deuxième priorité c'est le secteur public des collectivités territoriales et la question de la qualification professionnelle dans l'objectif, à terme, d'une négociation entre les collectivités et la Commission."

Alors, un Cep, par région ? Sans doute pas, mais le rassemblement des partenaires effectué à travers l'étude au plan national est aujourd'hui indispensable en région. On peut même envisager des représentations régionales de la Commission.

"C'est l'un des objectifs d'avoir des représentations régionales, que nos syndicats se déconcentrent, se régionalisent", confirme Colette Chardon qui poursuit : "Et de réaliser dans les régions le travail qui a été fait sur le plan national en amenant les syndicats employeurs autour d'une table, même si cela risque d'être encore plus difficile".

Les rencontres interrégionales pourraient en être l'ébauche. L'ébauche aussi d'un dispositif auquel la commission réfléchit en ce moment, précise son président. "Notre idée est d'avoir une structure paritaire, placée auprès du directeur de la Drac, réunissant l'ensemble des professionnels et compétente pour toutes les questions touchant la profession : attribution de licence, attribution des subventions... Une commission du type Cnps (Conseil national des professions du spectacle), mais avec des missions différentes, et à géométrie variable selon les régions."

Ce qui est sûr, c'est qu'à travers la réalisation du contrat d'étude, avec un aller-retour constant entre le travail des experts et la profession, une dynamique a été lancée. Et le Cep est bien la première pierre, la base d'appui d'un long chantier dans les années à venir.

"Jusqu'ici, on ajustait les règles sans connaître les phénomènes. Maintenant, la connaissance existe", résume Pierre-Michel Menger qui se félicite de la transparence avec laquelle l'opération a été menée, qui a permis à l'ensemble des partenaires de s'approprier le résultat. Ce que confirment Colette Chardon et Dominique Forette. "Nous sommes à peu près d'accord sur un diagnostic commun, nous allons travailler à partir de là."

Dossier suivi à la Ddf par Jean-Pierre Reismann, 01.40.15.78.10 et Rémy Paul 01.40.15.78.11.

international

Lors de sa venue à Paris à l'occasion de l'avant-première du film *The english patient*, Virginia Bottomley, ministre britannique du "National Heritage" (Culture et Sport), a rencontré Philippe Douste-Blazy le 10 mars dernier.

L'entretien a porté sur les thèmes prévus à l'ordre du jour : la saison du théâtre français à Londres, la loterie à fin de financement culturel, l'harmonisation européenne du marché de l'art, la coopération dans le domaine du livre et de la lecture, mais également sur des sujets "improvisés", l'audiovisuel et les célébrations du troisième millénaire.

La saison du théâtre français à Londres, prévue du 30 septembre au 7 décembre prochains, est l'une des plus importantes manifestations dans le domaine du spectacle vivant à l'étranger à laquelle le ministère de la Culture accorde son soutien. Elle constitue la priorité du ministère des Affaires étrangères en Europe du Nord.

Virginia Bottomley a évoqué le rôle pivot joué par la loterie britannique dans le financement de la Culture en Grande-

orientations

Bretagne. Philippe Douste-Blazy a fait part de son intérêt pour ce système, bien que les organisations françaises et britanniques reposent sur des bases complètement différentes.

La coopération en matière de traduction et de diffusion dans le domaine du livre avait été abordée par le Président de la République lors de sa visite en Grande-Bretagne, en mai 1996. Philippe Douste-Blazy a rappelé son intérêt pour un développement de cet axe de coopération bilatérale entre la France et la Grande-Bretagne. Parmi les initiatives à encourager, le ministre a mentionné le premier salon du livre franco-britannique, *Copyright*, qui s'est tenu à l'Institut français de Londres en octobre 1996. Ce salon aura lieu désormais chaque année en alternance, à Londres et à Paris. Par ailleurs, une manifestation intitulée *Vies extraordinaires*, consacrée à la biographie, est prévue en novembre prochain, à Paris, au British Council.

S'agissant du marché de l'art, les ministres ont évoqué les questions de droit de suite et d'uniformisation du taux de TVA sur les importations d'œuvres d'art, le marché de l'art britannique bénéficiant actuellement d'un double avantage : un taux de TVA sur les importations d'œuvres d'art limité à 2,5 % (contre 5,5 % en France) et l'absence de droit de suite.

Philippe Douste-Blazy a souligné l'effort fait par la France pour ouvrir son marché de l'art aux Britanniques, cet effort devant s'accompagner d'une harmonisation rapide et véritable des conditions d'organisation du marché de l'art.

En matière d'audiovisuel, Virginia Bottomley a soulevé le problème de la violence et de la pornographie à la télévision (chaîne *Rendez-vous*). Philippe Douste-Blazy s'est engagé, si la Grande-Bretagne dispose de mesures efficaces de lutte contre des chaînes comme *Rendez-vous*, à les faire étudier par les services du ministère de la Culture et à les appliquer.

Cet entretien marque une nouvelle étape dans le développement de la coopération bilatérale, après le voyage du Président de la République en Grande-Bretagne l'an passé, et en l'absence de commission mixte de coopération culturelle, scientifique et technique entre les deux pays

Rens : Dai, Claire-Lyse Chambron, 01.40.15.37.20.

Premières rencontres professionnelles franco-italiennes à Spoleto (17-19 avril)

Des rencontres professionnelles dans le domaine du théâtre et de la danse vont être organisées dans le cadre de la relance des relations culturelles franco-italiennes. Côté français, ces réunions seront mises en œuvre par l'Onda. L'objectif des rencontres est de permettre aux professionnels français de connaître et comprendre la réalité du théâtre et de la danse en Italie, d'établir un inventaire des

Premières rencontres nationales sur les pôles associés - Bnf

En ouvrant lundi 24 mars les premières rencontres nationales sur les pôles associés à la Bnf, le ministre de la Culture a affirmé "qu'il s'agit là de la finalité ultime de sa politique de réseau : permettre à tout citoyen français, mais aussi à un chercheur étranger où qu'il se trouve, d'accéder à des documents, grâce à la numérisation et à la transmission électronique". Le ministre a ensuite évoqué "la création d'un service de fourniture de documents à distance, qui remplacera le centre de prêts de Versailles, en transmettant des documents numérisés". Cette première rencontre réunit les "pôles associés", bibliothèques ou centres de documentation liés à la Bnf par leurs politiques d'acquisition et de communication.

interlocuteurs institutionnels, de découvrir les artistes les plus représentatifs de la nouvelle dramaturgie et de la chorégraphie italiennes, de donner un élan nouveau susceptible de développer et pérenniser un réseau de relations pouvant déboucher sur des actions concrètes.

Les ateliers réunissant des professionnels français et italiens porteront sur les thèmes suivants :

- public et spectacles étrangers ;
- émergence artistique / artistes indépendants et institutions ;
- les relations entre un théâtre et la ville, entre la ville et son pays et l'Europe / action artistique, action culturelle ;
- regard sur deux formes théâtrales en plein renouveau en Italie : le théâtre des formes animées et les spectacles de conteurs.

Des rencontres seront également organisées autour de quelques projets d'artistes italiens.

Ces réunions ont bénéficié du soutien du ministère de la Culture (Dai, Dts) et, du côté italien, de l'Eti (Ente teatrale italiano), mais aussi de la Fondation Roma Europa, du sous-secrétariat à la présidence du Conseil.

Pendant la saison 97/98, une deuxième réunion aura lieu en France, où les rôles seront inversés.

Rens : Onda, Giusi Tinella, 01.42.80.28.22. Dai : Bruno Favel, 01.40.15.37.09.

architecture

Modification du paysage institutionnel de la gestion du patrimoine architectural et urbain

La loi du 28 février 1997, d'initiative parlementaire, vient modifier le paysage institutionnel de la gestion du patrimoine architectural et urbain en permettant un appel à l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France.

En effet, lorsqu'un maire - ou l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation ou le permis de construire - souhaitera

orientations

faire appel de l'avis de l'architecte de bâtiments de France auprès du Préfet de région, il devra consulter une nouvelle commission, la Commission régionale du patrimoine et des sites.

Cette nouvelle commission regroupe les compétences antérieurement attribuées aux Corephae et au Collège du patrimoine et des sites et se voit par ailleurs confier de nouvelles attributions. Chargée d'émettre des avis sur les demandes d'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et de classement des monuments historiques, elle se prononcera également sur le projet de délimitation et de règlement des zones de protection du patrimoine architectural et urbain. Elle continuera à émettre des avis à la demande du Préfet de région sur les appels aux avis de l'architecte des bâtiments de France dans les Zppaup.

Cette nouvelle Commission, placée auprès du Préfet de région, sera composée de représentants de l'Etat, de personnalités qualifiées et de professionnels du domaine de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, de représentants d'associations et d'élus. Un décret en cours d'élaboration fixera sa composition et son mode de fonctionnement.

Rens : Da, Dominique Cercllet, 01.40.15.32.72.

musique

La politique d'inventaire des orgues et des fonds musicaux anciens menée à la Direction de la musique et de la danse

En matière de patrimoine organistique et de patrimoine musical écrit, la Dmd conduit une politique d'inventaire avec trois objectifs : recenser, étudier, restituer.

L'orgue, qui a accompagné les évolutions et les modes musicales, s'est adapté et modifié au cours des siècles, enrichissant de multiples variantes le patrimoine architectural et musical. Instrument monumental, propriété publique, installé le plus souvent dans des édifices culturels, l'orgue dépend de la double tutelle de la Dp pour les questions de restauration, et de la Dmd pour l'aspect proprement musical.

C'est en 1980, *année du Patrimoine*, que fut lancé le premier inventaire de la Dmd concernant le patrimoine organistique. Actuellement, il existe 8000 instruments dont 1000 sont protégés au titre des Monuments Historiques.

L'inventaire mobilise l'effort de l'Etat et des collectivités territoriales, pour le recensement des instruments, leur étude et la publication des résultats. Outil privilégié d'une politique de conservation, de restauration et de création, il est également une base précieuse pour une politique de

mise en valeur et de diffusion : *routes des orgues*, festivals, master-class... sont quelques exemples d'actions entreprises autour du patrimoine organistique.

La Direction de la musique et de la danse a commencé également un recensement des ensembles campagnaires, qui accompagne celui des orgues.

Actuellement, le recensement des orgues est achevé et 40 volumes sont déjà publiés. 14 régions ont terminé et publié leur inventaire, 7 autres terminent l'étude des instruments et la publication des résultats.

En 1988, l'inventaire des fonds musicaux écrits démarrait à son tour, lancé par la Dmd, la Dll et la Bibliothèque nationale. Il a pour objectif le recensement des sources musicales anciennes et leur mise en valeur, et concerne essentiellement les collections publiques de musique imprimée et manuscrite des 17^e et 18^e siècles conservées en région. La définition des sources prise en compte est conforme à celle définie par le Répertoire international des sources musicales (Rism).

Actuellement, sur 22 régions engagées dans cette opération, 21 ont remis un pré-inventaire, 15 auront publié un catalogue d'ici fin 97, 10 se sont engagées financièrement (5 pour la publication, 5 pour le catalogage).

On peut envisager pour l'an 2000 la fin de l'opération et l'édition d'un cédérom répertoriant l'ensemble des fonds. Ce sera là une contribution considérable à la recherche internationale et au renouveau de la musique ancienne en Europe, grâce à la "redécouverte" de milliers de partitions que l'on croyait disparues.

Cette opération devrait permettre également de renouveler les répertoires et d'inciter les éditeurs de musique à publier les ouvrages retrouvés. Elle est de nature à enrichir la collection *Musica Gallica* (ayant pour objet l'édition scientifique d'œuvres du patrimoine musical français) ainsi que l'Irpmf (Institut de recherche sur le patrimoine musical français) récemment créé.

Rens : Direction de la musique et de la danse, 01.40.15.80.00.

les 10 jours de l'art contemporain

Entre le 20 et le 30 avril ont lieu les 10 jours de l'art contemporain. A l'instigation de Philippe Douste-Blazy, les fonds régionaux d'art contemporain, les centres d'art, les musées, les galeries se mobilisent pour valoriser auprès du public la vitalité de l'art contemporain. Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, de Dunkerque à Marseille, de la Savoie à la Bourgogne, du Limousin à la Martinique, la France vit à l'heure de ses créateurs, ceux qui interrogent les formes et les valeurs de notre époque en y insufflant un esprit de curiosité et d'innovation. Expositions, performances, parcours de découverte pour tout public, rencontres avec les artistes, défilés, débats, toutes les formes de la rencontre avec l'art sont déclinées, tous les arts plastiques sont concernés : la peinture, la sculpture, la photographie, la mode, le design, les nouvelles technologies, la vidéo, etc.

A Paris, la Galerie nationale du Jeu de Paume est l'un des lieux qui participent aux 10 jours de l'art contemporain, notamment en ouvrant ses portes en nocturne le 19 avril, soirée d'ouverture de la manifestation. On pourra ainsi découvrir les expositions *Jaume Plensa* et *Bernard Moninot*, récemment ouvertes. A cette occasion, nous avons rencontré Daniel Abadie, directeur du Jeu de Paume.

.....
 entretien avec Daniel Abadie,
 directeur du Jeu de Paume

Comment se porte la Galerie du Jeu de Paume ?

Sa fréquentation a augmenté de manière assez considérable. Ainsi, l'exposition Favier/Barcelo de l'année dernière a attiré 45710 visiteurs payants, ce qui, pour des artistes de moins de 40 ans, est un résultat tout à fait remarquable, et impensable pour la Galerie il y a encore quelques années.

Je crois que ce phénomène s'explique en partie par la taille du Jeu de Paume, qui, avec 1100 m² d'espace d'exposition, s'apparente à une grande galerie, et permet d'instaurer, plus facilement qu'un musée, une relation intime entre le public et les œuvres.

Une centaine d'œuvres me semble un maximum pour permettre au visiteur de découvrir individuellement chaque pièce d'une exposition. Au-delà, avec 400 ou 500 œuvres, le public ressent plutôt une atmosphère, un climat artistique, comme lors des grandes rétrospectives organisées par Pontus Hulten au Centre Pompidou.

Quel est son mode de financement ?

Le principe initial de la Galerie du Jeu de Paume, que l'on doit à Dominique Bozo, était de créer une institution qui, tout en étant publique, appelle une forte implication de la société civile, c'est-à-dire des acteurs économiques privés. Depuis sa création, le Jeu de Paume fonctionne grâce à l'engagement d'une grande entreprise, l'UAP, et ceci de manière structurelle, ce qui est sans équivalent en France. L'UAP a néanmoins accepté de ne pas être

partenaire exclusif, d'où le soutien régulier du groupe Air France, ou encore de Cartier pour la rétrospective *César* de l'été prochain.

Après Soto, l'exposition qui s'ouvre le 25 mars est consacrée à Jaume Plensa et Bernard Moninot, deux artistes très différents. A quels principes répond la programmation du Jeu de Paume ?

La définition statutaire du Jeu de Paume, qui est de mettre en valeur la production artistique depuis la fin de la guerre, explique que nous présentions des artistes de générations différentes. A cela s'ajoute notre souci de jouer la complémentarité avec les autres institutions artistiques, en exposant des artistes que l'on a peu l'occasion de découvrir ailleurs. Aussi notre programmation revisite-t-elle des œuvres connues, comme celle de Soto, ou César, tout en étant attentive à la création la plus contemporaine.

"Je crois au rôle didactique des institutions d'art contemporain".

Daniel Abadie

La presse a mis récemment en cause votre programmation. On évoque souvent la référence des Kunsthalle allemandes. Qu'en pensez-vous ?

Le principe des Kunsthalle était d'inventer des organismes sans collection permanente, loin de la pesanteur du musée. En France, les centres d'art sont l'équivalent le plus proche de ce type d'organisme. Le débat à propos du

un homme, un lieu

concept de Kunsthalle est caractéristique d'un état d'esprit qui a tendance à idéaliser ce qui se passe à l'étranger, alors que ces organismes traversent aujourd'hui l'une des crises les plus graves depuis leur création, au début de ce siècle. Certains croient que Kunsthalle signifie "art d'aujourd'hui". Ce qui est faux. Il n'y a qu'à voir la Kunsthalle de Düsseldorf, qui propose des expositions Pollock, ou Kienholz - artistes dont on ne peut pas dire qu'ils représentent l'art "contemporain", au sens où certains veulent l'entendre. Une telle programmation ne diffère pas tellement de celle du Jeu de Paume, quand il expose Tapiès ou Sam Francis...

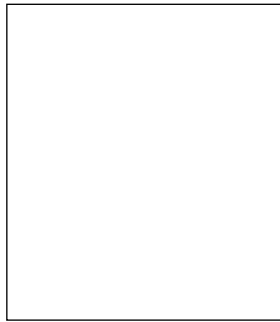
Néanmoins, on dit qu'il manque à Paris un lieu réservé à la jeune création. Le Jeu de Paume ne devrait-il pas tenir ce rôle ?

Le Jeu de Paume accorde une large place à la jeune création. Mais il échappe à une logique, un peu jacobine, qui suppose de faire supporter par l'Etat tous les frais d'une programmation d'art contemporain. Par définition, il doit trouver des ressources propres - notez que celles-ci (c'est-à-dire la billetterie, la vente des catalogues, et le partenariat privé) couvrent 25% de notre budget, résultat qui mérite d'être souligné. Il n'y réussit qu'en mêlant dans sa programmation des artistes d'aujourd'hui, et des artistes "historiques", qui attirent de nombreux visiteurs. Ainsi, l'exposition Soto a été un grand succès, auprès de publics très différents : d'abord les connaisseurs, mais également les jeunes, qui n'avaient bien souvent de cet artiste qu'une vision réductrice. Cette capacité de relecture des œuvres que propose le Jeu de Paume correspond tout à fait à la valeur didactique qui s'attache selon moi à la finalité de toute institution. L'art moderne et l'art contemporain - pour reprendre une classification discutable - ne sont pas enseignés à l'école. Il revient donc aux institutions comme le Jeu de Paume de les faire connaître au public. Ainsi, nous venons de signer une convention avec le Val-de-Marne, afin de mener des actions de sensibilisation dans les milieux scolaires, les hôpitaux, les entreprises, les centres de détention de ce département. Créer un public plus large pour l'art du XX^e siècle dans sa totalité, voilà notre ambition.

Qu'en est-il de l'accueil des collections de Beaubourg dans votre galerie ?

C'est un projet ancien. Les deux institutions ont déjà organisé par le passé des opérations conjointes : ainsi l'exposition Barcelo, dont les peintures étaient proposées au Jeu de Paume, et les œuvres sur papier à Beaubourg. De tels "ponts" entre les institutions sont nécessaires et profitables. De même, nous projetons, avec Suzanne Pagé, d'organiser des colloques conjointement avec le Musée d'art moderne de la Ville de Paris. Dans cet esprit, durant les travaux de rénovation à Beaubourg, le Jeu de Paume organisera deux expositions thématiques, en 1998 et 1999, à partir des collections du centre.

L'art contemporain subit ces derniers temps un regain



©ADAGR, Paris 1997.

Galerie nationale
du Jeu de Paume.

Jaume Plensa. Rêve II. 1991.

d'attaque dans la presse, de la part de divers intellectuels, tels que Jean Clair, Jean Baudrillard, Marc Fumaroli, ou Jean-Philippe Domecq. Quelle est votre réaction ?

Le propre de telles polémiques est, par simplification, de rapprocher des points de vues qui, au fond, ne sont pas exactement les mêmes. Ainsi, Jean Clair défend la même position depuis 25 ans. Quand il organisa en 1972 l'exposition *Nouvelle subjectivité* au Cnac, on pouvait déjà y voir un retour à l'académisme qui lui est cher. Sa programmation à la Biennale de Venise fut encore plus révélatrice.

Au fond, il n'y a rien de nouveau dans ce débat. C'est l'éternelle mise en accusation des artistes, le rejet abrupt de leurs œuvres, au nom de l'incompréhension devant l'évolution de l'art. Il est bien évident que tous les artistes ne sont pas bons, qu'ils ne sont pas tous intéressants. Mais c'est précisément le travail des historiens, des conservateurs, des médiateurs de l'art, de faire cette lecture de la création contemporaine, de dégager des lignes de force, des repères.

Ainsi, je crois à la validité de l'art contemporain. A chaque époque, les artistes remettent en cause l'acquis, et tentent d'en faire du neuf. Si l'on rejette ce mouvement, autant considérer que le mécanisme de la pensée humaine s'arrête, et que notre civilisation meurt ! Seul l'académisme ose cycliquement tenir de tels discours. Que l'on se rassure : historiquement, il s'est toujours trompé... On peut simplement regretter qu'une fois de plus, il profite grossièrement de notre perte de mémoire.

Plus sérieusement, si l'on veut vraiment diagnostiquer une crise de l'art contemporain, je dirais qu'elle est surtout économique, et qu'elle provient des excès d'une période de spéculation. Cette "poussée de fièvre" étant retombée, elle laisse à certains le sentiment que l'erreur est dans l'art. Je soutiens que l'erreur fut celle de la spéculation. La création, elle, n'est pas en cause.

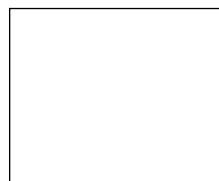


Photo A. Rzephka

Galerie nationale
du Jeu de Paume.
Bernard Moninot.
Mandawa, 1992.

Le programme des 10 jours de l'art contemporain, un numéro de téléphone pour toute la France, 24h/24h : 08.00.33.29.98 ; la direction des affaires culturelles de sa région, ou minitel le 3615 CNAF.

Europan 4

les 13, 14, 15 et 16 mars 1997, Rome est devenue la capitale de la jeune architecture européenne lors du *Forum des résultats*. Mille professionnels européens ont participé au *Forum des résultats* de la quatrième session des concours d'architecture *Europan* qui avait pour thème *Construire la ville sur la ville - transformation de sites urbains contemporains*.

Europan : des concours d'idées suivis de réalisations

Europan est un programme européen d'architecture nouvelle commun à un ensemble de pays qui organise simultanément des concours d'idées suivis de réalisations, ouverts aux jeunes architectes de toute l'Europe.

C'est une procédure dont les objectifs sont d'approfondir les connaissances sur l'habitat, faire appel à des idées nouvelles autour de problèmes communs aux villes européennes ; promouvoir l'innovation par le soutien à des jeunes talents dans la réalisation de leurs idées et, plus généralement, animer le débat entre les réseaux de professionnels et les municipalités à l'échelle de l'Europe.

le succès des trois précédentes sessions

La première session, lancée à Berlin en octobre 1988, portait sur le thème *Evolution des modes de vie et architectures du logement*, dans neuf pays organisateurs et trois associés, 2000 jeunes architectes s'étaient inscrits, 800 projets remis, 84 primés.

Pour la seconde session, lancée à Montreux en 1990, sur le thème *Habiter la ville, requalification de sites urbains*, onze pays étaient organisateurs d'un concours et six pays associés. 6000 architectes regroupés en 4100 équipes se sont inscrits au concours. 71 sites étaient proposés par des villes européennes ; les onze jurys ont jugé 1420 projets et ont désigné 88 équipes lauréates et mentionnées. Parmi elles, un tiers a répondu dans un pays étranger.

A la troisième session, lancée à Prague en 1993, sur le thème *Chez soi en ville, urbaniser les quartiers d'habitat* ont adhéré dix pays organisateurs et onze associés. 4500 équipes se sont inscrites, 2500 projets remis et 85 lauréats et mentionnés sur 48 sites. La moitié des équipes a répondu dans un autre pays, et des équipes mixtes se sont constituées.

construire la ville sur la ville, transformation des sites urbains contemporains

Avec la fin de la dépendance des aires périphériques par rapport à la ville-centre et leur émancipation pour former une ville-puzzle, comment peut-on construire les espaces contemporains sur les traces de la ville moderne éclatée,

dépourvue de points de repère ? Il faut penser les développements multiples de ces nouveaux territoires urbains, mêlant réseaux d'infrastructures, micro-centralités, espaces hybrides, fragments autonomes et espaces délaissés.

Europan 4 a choisi les périphéries comme champ d'action et a proposé aux jeunes architectes européens de concevoir des projets qui s'inscrivent dans les espaces contemporains existants de la ville, des lieux ayant déjà une identité mais qui sont en mutation sociale.

Autant d'interstices stratégiques où s'insèrent les nouvelles dynamiques urbaines. Réhabilitation/restructuration de l'existant mais aussi articulation de nouvelles extensions ; densification de certains espaces mais aussi valorisation de la nature comme nouvel espace public, création de micro-centralités, commerciales et culturelles, mais aussi conception d'un habitat urbain.

Sur cette toile de fond, dont la diversité s'exprime dans les 65 sites qui ont été proposés aux concours dans les divers pays, *Europan 4* sollicitait les jeunes architectes européens sur les évolutions de la conception architecturale.

La 4^e session, lancée à Budapest en juin 1995 : *Construire la ville sur la ville, transformation des sites urbains contemporains* a regroupé 13 pays organisateurs et 5 parrainés. 4500 architectes ont participé. Les jurys ont primé 110 projets, 51 lauréats et 59 mentionnés, parmi 2432 rendus sur 65 sites dans des villes européennes. Les jeunes architectes ont largement saisi l'opportunité que leur offre *Europan* de se confronter à de nouveaux contextes puisque plus de 40 % des équipes ont rendu leur projet dans un autre pays que le leur.

Après Paris et Milan, Madrid et Rotterdam, c'est à Rome que s'est tenu les 14 et 15 mars 1997 le *Forum des résultats d'Europan 4*.

Le forum était largement ouvert au monde des professionnels, architectes, urbanistes, responsables de l'urbanisme, aux jeunes concepteurs qui ont répondu aux concours, aux représentants des villes d'Europan, aux membres des comités nationaux, des jurys, des chercheurs et professionnels actifs dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme.

conférences et débats

Des conférences d'ouverture présentaient le point de vue des principaux acteurs du projet urbain : les élus, les architectes et les maîtres d'ouvrage.

Des ateliers. Deux groupes de rencontres visèrent à approfondir les résultats du concours et les stratégies urbaines des villes d'Europan. Un groupe de critiques européens, qui furent membres des différents jurys nationaux, a étudié l'ensemble des 110 projets primés et a défini une série d'approches thématiques de leurs idées et de leurs caractéristiques formelles en référence au thème d'Europan 4. Cette analyse, publiée dans le catalogue européen des résultats a également servi de base de discussion pour les équipes primées, les responsables d'Europan et des experts de différents pays, dans une série de six ateliers.

Les politiques urbaines des villes européennes qui ont soumis des sites au concours d'Europan 4, leurs attentes à l'égard des idées des projets primés et les perspectives de développement de celles-ci ont été discutées dans le cadre d'une série de six ateliers thématiques. Avec les élus et les responsables de la maîtrise d'ouvrage urbaine des villes concernées, les équipes primées et des experts de différents pays, ces ateliers ont témoigné du partenariat renforcé d'Europan avec les villes d'Europe sur la requalification de périphéries et des aires urbaines de la ville moderne.

Cineac des projets. Un programme de deux journées permettait à toutes les équipes primées de présenter et discuter ses projets au cours de rencontres avec le public.

Rome, une ville en mutation. Des conférences ont présenté les projets les plus récents de la ville de Rome, les projets de requalification de périphéries, les concours pour l'aménagement des espaces publics.

le thème d'Europan 5

Le thème d'Europan 5 a été annoncé en conclusion de la manifestation : *Déplacement et proximité : les nouveaux paysages de l'habitat*.

Europan 5 a choisi les délaissés urbains des villes européennes et leur croisement avec les réseaux de déplacement comme champ d'investigation.

Alors que les visions unificatrices de la ville sont en crise, se pose la question de comment se réapproprier ces espaces interstitiels pour en faire des lieux à habiter. Comment inventer de nouvelles formes de paysage urbain ?

Autour de cet enjeu, *Europan 5* propose aux jeunes architectes européens plusieurs thèmes, formulés comme autant de questions posées à la fois à la conception architecturale et aux politiques urbaines : nature et habitat ; déplacement et accessibilité résidentielle ; un urbanisme induit ; de nouvelles formes d'habiter ; une intensification des usages ; gérer la complexité

expositions

L'exposition centrale illustre les résultats d'Europan 4 : 110 projets, 65 sites dans les 18 pays participants. Les projets présentés et la demande de requalification des villes offraient un panorama des approches architecturales du projet urbain et des stratégies des villes européennes.

Réalisations des sessions précédentes. La réalisation des projets étant le but principal d'Europan, parmi les quelque 150 projets en cours, une exposition présentait 40 réalisations qui sont le témoignage des objectifs du concours.

Europan sur l'internet. *Europan* a stimulé le débat sur l'habitat à l'échelle européenne par le biais des concours, mais aussi des rencontres et des manifestations qui les ont accompagnés. Des professionnels et des élus locaux se sont penchés sur un certain nombre de thèmes stratégiques, ce qui a abouti à la création d'un réseau d'information et de recherche dont l'activité est documentée par une riche série de dossiers, de livres et de cédéroms.

Les informations sur ces publications, sur les manifestations et les activités organisées par *Europan* et sur tout ce qui concerne les concours (règlements, conditions requises et organisation, thèmes, sites et projets primés, réalisations, etc...) sont disponibles aujourd'hui sur l'internet.

Rens : Da, Danièle Valabrègue, 01.40.15.32.83.

programme *Constance*

Les archives contemporaines, qui constituent la mémoire future de notre pays, ne se composent pas uniquement de documents papier. Les fichiers informatiques, créés depuis maintenant plus de trente ans dans nos administrations, sont des archives publiques que les Archives nationales se doivent de collecter, inventorier, conserver et communiquer.

Le Centre des archives contemporaines de Fontainebleau a mis en place, dès 1982, un programme spécifique, dénommé *Constance* en vue de l'archivage à très long terme des documents informatiques d'intérêt historique. L'équipe spécialisée dans ce domaine a déjà pu rassembler et traiter près de 6500 fichiers (soit 150 applications et environ 300 milliards de caractères) représentant les grandes enquêtes économiques et sociales menées par les services statistiques des ministères.

L'archivage de ces documents, lisibles par machine, requiert une méthodologie particulière. Il faut que soit préservée, parallèlement aux fichiers informatiques, la documentation, seule susceptible d'en garantir la compréhension et la réexploitation dans l'avenir. Cela suppose aussi que les données, débarrassées de tous les éléments techniques et de tout logiciel, soient stockées sur le support jugé le plus adéquat compte tenu de la technologie du moment, puis transférées au fur et à mesure des évolutions de la technologie.

Quinze ans après la création du programme *Constance*, le moment était venu de s'adapter aux développements récents de l'informatique. Le Centre des archives contemporaines vient de réaliser une rénovation en profondeur qui a touché les trois aspects fondamentaux du traitement des archives informatiques. Avec l'adoption d'un système informatique plus ouvert (Unix), il a été également procédé au changement du mode de représentation des données (passage d'Ebcdic à Ascii) et à la modification du type de support de conservation.

En effet, l'obsolescence de la bande magnétique a conduit à choisir le disque optique numérique comme nouveau moyen de stockage et à y transposer tous les fichiers conservés jusqu'à ce jour. Cette importante opération a mobilisé sept personnes (archivistes et informaticiens) durant toute l'année 1996 pour effectuer le transfert des données et la mise à niveau des documentations associées.

Ce transfert technologique va permettre de faire face à la diversité croissante des archives informatiques. Elle autorisera, dès 1997, une ouverture vers de nouveaux services producteurs et des applications de natures plus variées (bases de données, bureautique). Surtout, les leçons tirées de cette expérience faciliteront les transferts appelés à se renouveler dans le temps. Le succès et

l'ampleur de cette avance technologique donnent aux Archives de France une place enviée dans le club restreint des nations qui pratiquent l'archivage des documents électroniques.

papiers Bertulus

Les Archives nationales viennent de préempter le dossier du juge Bertulus, relatif à l'affaire Dreyfus.

Paul Bertulus est juge d'instruction à Paris quand, en janvier 1898, il est saisi d'une plainte contre X du colonel Picquart, au sujet des faux télégrammes Blanche et Spéranza qui lui avaient été adressés pour le compromettre. C'est dans le cadre de cette instruction qu'a lieu, en juillet 1898, la célèbre scène au cours de laquelle le lieutenant-colonel Henry reconnaît à demi-mot, devant le juge, la culpabilité d'Esterhazy mais insiste pour que l'honneur de l'armée soit sauvegardé. Le dossier comprend notamment les notes du juge Bertulus relatant cette scène dont elles sont l'unique témoignage. Parmi les autres pièces figurent des lettres de Joseph Reinach et du colonel Picquart.

Compiègne et sa région à l'heure du voyage

Plusieurs manifestations sur le thème du voyage et du tourisme sont organisées, à Compiègne et dans sa région, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire du musée national de la Voiture et du Tourisme.

Ces événements s'articulent autour d'une exposition qui aura lieu du 16 avril au 14 juillet 1997 au château de Compiègne : *Le Voyage en France, du maître de poste au chef de gare (1740-1914)*, organisée par la Rmn et le musée national de la Voiture et du Tourisme.

L'exposition évoque, à travers les collections de Compiègne et des prêts publics et privés, les grandes mutations qu'a connu le transport terrestre aux XVIII^e et XIX^e siècles.

Située dans la cour ouverte du musée, elle rassemblera, sur près de 800 m², et à travers quatre périodes successives (XVIII^e siècle, Révolution et I^{er} Empire, période romantique, période allant du Second Empire à la Première Guerre mondiale), de nombreux véhicules de transport public et privé - dont environ 25 véhicules hippomobiles - des peintures, objets d'art, accessoires et documents de toute nature sur le voyage.

L'exposition permettra d'admirer plusieurs véhicules exceptionnels comme la berline de voyage des rois d'Espagne ou le landau de Napoléon I^{er}. Elle évoquera la vie quotidienne des relais de poste, et présentera le très rare album du voyage Paris-Compiègne, réalisé par le photographe Baldus en 1855...

Le développement sans précédent, sous l'impulsion de Louis XV, d'un réseau routier qui, aujourd'hui encore, structure dans ses grandes lignes le territoire français, et le

Le Voyage en France, du maître de poste au chef de gare (1740-1914) sera accompagnée :

- d'une action éducative, concernant vingt classes du primaire et du secondaire, soit 600 élèves d'établissements scolaires de la région ;

- d'un colloque scientifique, qui aura lieu les 30 et 31 mai au château de Compiègne. Ses principaux objectifs sont de contribuer à la constitution d'une histoire des routes et des relais de poste, et également à une histoire des moyens de circulation. Différents types de voyage (voyage philosophique, littéraire, agronomique, voyage des amateurs d'art, voyage en montagne...) seront évoqués et étudiés. *Rens. et inscriptions : 01.44.38.47.00. Fax : 01.44.38.47.01.*

- d'une série de promenades touristiques en attelage, et d'une journée exceptionnelle de promenade en train à vapeur, le 7 juin ;

- d'une randonnée en forêt de Compiègne, associant le train à vapeur, les attelages et les automobiles anciennes (au départ de Paris-Nord ou de Creil) ;

- d'une randonnée à Laon, en train à vapeur... et funiculaire pour la visite de la cité médiévale (au départ de Creil ou de Compiègne, Tergnier, Chauny).

Rens. et inscriptions : René Dubray, 12 rue des Couturelles, 60150 Estrées-St-Denis, 03.44.41.10.57.

progrès continu des techniques qui a progressivement imposé le chemin de fer, puis l'automobile... seront largement évoqués.

16 avril-14 juillet. Musée national de la Voiture et du Tourisme, château de Compiègne, Place du Général de Gaulle - BP 10769, 60207 Compiègne cedex, 03.44.38.47.00.

Patrimoine cinématographique

Les Archives du films du Centre national de la cinématographie viennent de restaurer des films dont les éléments originaux ont été retrouvés et restitués aux archives françaises : *Mademoiselle Docteur* de Georges Wilhelm Pabst et *La Grande Illusion* de Jean Renoir.

En 1936, Pabst tourne au Studio de Joinville *Mademoiselle Docteur* un film d'espionnage avec Dita Parlo et Pierre Fresnay. Un an plus tard, Renoir tourne au studio Eclair, *La Grande Illusion*, avec Dita Parlo, Pierre Fresnay, Jean Gabin et Erich Von Stroheim. Au début de la guerre, ces deux films disparaissent des écrans ainsi que leur négatif d'origine, pour retrouver, en 1946, une distribution mais dans une version tronquée et, pour *Mademoiselle Docteur*, sous un nouveau titre *Salonique, nid d'espions*.

Le négatif de *La Grande Illusion*, d'abord séquestré en Allemagne, puis en Urss, réapparaît finalement au sein de ses archives (Gosfilmofond) avant d'être restitué à la Cinémathèque de Toulouse.

Le négatif de *Mademoiselle Docteur*, que le producteur a longtemps cru détruit, a aussi été séquestré en Allemagne, puis en Urss avant d'être redéposé aux archives de Berlin pour être finalement restitué aux Archives du film du Cnc.

Ces deux films ont été restaurés par les Archives du film du Cnc dans le cadre du plan de restauration des films anciens auquel le ministère de la Culture consacre annuellement plus de 40 MF et avec la collaboration des ayants droit respectifs : *Connaissance du Cinéma* et Ugc Dai.

Prévues au printemps et à

l'été de 1997, ces

manifestations seront le

résultat d'une collaboration

sans précédent entre le

musée de la Voiture et du

Tourisme et de multiples

partenaires, tant publics que

privés, au premier rang

desquels se trouvent la

Direction des musées de

France, la Ville de

Compiègne, le Conseil

général de l'Oise, le Conseil

régional de Picardie et la

Sncf, ainsi que les sociétés

d'amis des musées du

château de Compiègne.

écrans

■ Festival du cinéma français de Budapest

Après le succès du Festival de Prague, *Unifrance Film* poursuit son action de promotion du cinéma français dans les pays d'Europe centrale et orientale avec la création d'une nouvelle manifestation à Budapest, en collaboration avec l'ambassade de France et les distributeurs Budapest film, Mokep et Métropolis. La France et la Hongrie ont noué des liens culturels et économiques forts qui seront prochainement renforcés par l'adhésion de la Hongrie à l'Union européenne.

La Hongrie possède un patrimoine cinématographique très riche et un niveau de production qui la place à un rang comparable à celui de la Russie, la Pologne et la Roumanie.

Grâce à une implication financière forte du ministère de la Culture hongrois, à l'action de la Fondation pour l'art cinématographique hongrois et à une politique de coproduction très dynamique, plus de 15 films sont produits chaque année. La Hongrie a adhéré à *Eurimage* et au programme *Média*.

Une dizaine de films hongrois ont à ce jour bénéficié des relations franco-hongroises. Le talent de leurs auteurs est reconnu internationalement et récompensé par des prix prestigieux : Ildiko Enyedi a obtenu *la caméra d'or* à Cannes et a été sélectionnée à Venise ; Judith Elek a été récompensée à Montréal et au festival de films de femmes de Créteil ; Janos Szaszé a obtenu le prix du meilleur jeune film ; Arpad Sopsits a été primé à la *Quinzaine des Réalisateurs*.

Le Festival de Budapest devrait renforcer la coopération cinématographique franco-hongroise ainsi que la présence dans les salles hongroises des films français. Chaque année, entre 20 et 30 nouveaux films français sortent sur les écrans hongrois et attirent entre 300 000 et 500 000 spectateurs pour une fréquentation totale d'environ 14 millions d'entrées.

La manifestation aura lieu intégralement au Cinéma Corvin, multiplexe inauguré à l'automne 1996 dans les locaux entièrement rénovés du plus vieux cinéma de Budapest. Huit films issus de la production française récente seront projetés : *Les anges gardiens*, *Ridicule*, *Une femme française...*

17 - 20 avril 1997. Rens : Unifrance, 01.47.53.95.80.

Le film *Pierre Klossowski, un écrivain en images*, réalisé par Alain Fleischer et coproduit par la Dap, a reçu le Prix du meilleur portrait au XV^e Festival international du film sur l'art à Montréal. Ce film sera présenté lors de la projection annuelle des films coproduits par la Dap au Centre Georges Pompidou le 22 avril.

Rens : Mission audiovisuelle Dap, 01.42.22.34.05.

■ Les musées et l'internet : des sites exceptionnels

Thème proposé par Avicom pour la soirée du 28 avril. Au programme, le site Web du ministère de la Culture par Olivier Stern ; les expositions virtuelles de la Dmf par Philippe Avenier ; le site Web du musée des arts décoratifs par Miroslaw Jatezac ; trois sites Beaux-arts des Etats-Unis sur l'internet par Stéphane Milsent.

En partenariat avec le musée national des Arts et traditions populaires et l'association de l'Ecole du Louvre.

28 avril, 18h30, Grand Auditorium du musée des Atp, 6 avenue du Mahatma Gandhi, 75116 Paris, entrée libre.

publications

■ Audioguidage de Saint-Denis.

L'audioguidage inauguré en mars 1997 à la basilique Saint-Denis est le *Gallery Guide*, système informatique portable qui utilise la technologie cédérom. En une heure environ, il propose en quatre langues (français, anglais, allemand, italien) une visite "à la carte" de la nécropole des rois de France.

L'audioguidage ne se substitue pas aux visites guidées conduites par les agents du monument. Il est destiné en priorité aux visiteurs individuels qui préfèrent découvrir seuls le monument à l'heure de leur choix et à leur propre rythme et bien sûr aux touristes étrangers qui, à n'importe quelle heure de la journée, peuvent ainsi bénéficier d'une visite dans leur propre langue.

L'inauguration de ce système qui succède à celui installé en 1988, intervient dans un contexte important pour le monument. Alors que Saint-Denis s'appête à recevoir des foules du monde entier à l'occasion de l'événement sportif de l'année 1998 : la Coupe du Monde de football, le début des travaux aux abords de la basilique avec la création du square Pierre de Montreuil, l'illumination de l'édifice, le projet de nouvel accueil pour la nécropole royale concourent à créer une dynamique propice à la mise en valeur d'un monument qui mérite d'être mieux connu.

écouter, voir

Guide des sources de l'histoire de l'architecture des édifices culturels lyonnais au XIX^e siècle.

La parution de ce guide de Céline Cadieu-Dumont, conservateur, clôt l'année 1996 qui a été, aux Archives municipales de Lyon, riche en événements célébrant le centenaire de la basilique Notre-Dame de Fourvière (une exposition et son catalogue *Architecture du sacré*).

Cet instrument de recherches concerne les édifices dont le culte a été "reconnu" par le Concordat : les églises paroissiales, devenues édifices communaux à partir de 1802, sont les plus nombreuses. En raison de leur importance historique, le guide étudie également la cathédrale Saint-Jean, à laquelle correspond une circonscription paroissiale, et la basilique Notre-Dame de Fourvière, bien que non paroissiale. Les églises de la Réforme (temples protestants, églises luthériennes et anglicanes) et la synagogue ont été traitées, de même que les presbytères, dans la mesure où il incombe à la commune de loger les curés ou les desservants. En revanche, les lieux de culte non paroissiaux (églises conventuelles, hospitalières ou d'écoles) ne rentrent pas dans le cadre de ce guide.

Un panorama complet des sources disponibles a été dressé : les dossiers d'entretien des bâtiments et les demandes de subventions adressées par les fabriques à la ville, conservées dans les fonds municipaux, sont complétés par les fonds des archives diocésaines, par ceux des Archives départementales du Rhône, par les papiers des sous-séries F¹⁹, F¹³ et F²¹ des Archives nationales ; sans oublier les collections d'autres institutions.

144 p., 33 ill., 180 F. Rens : Archives municipales de Lyon, 4 avenue Adolphe Max, 69005 Lyon, 04.78.37.85.96. Fax: 01.78.42.26.12.

Bibliographie des livres et revues édités dans la région Rhône-Alpes en 1996.

Cette bibliographie, devenue traditionnelle, offre un panorama annuel de la production éditoriale de la région puisqu'elle recense, classés par grands domaines, plus de mille livres et deux cents numéros de revues. Publiée à l'occasion du Salon du livre de Paris, elle permet aussi de faire le point sur la situation de l'édition, de suivre son évolution et de confronter les résultats à ceux de l'année écoulée et de la production nationale.

220 p. Réserve aux professionnels. Publication réalisée par l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (Arald), 04.50.51.64.63. Fax : 04.50.51.82.05.

La Saison 1997 dans les monuments nationaux

Le 23 avril à l'hôtel de Sully, la Caisse nationale des monuments historiques et des sites présente pour la seconde année consécutive, le calendrier des événements des six prochains mois. Elle répond ainsi à la demande d'un public de plus de 8 millions de visiteurs par an, soit la

Atlas historique de Saint-

Denis, Des origines au

XVIII^e siècle

Introduction à une série de

volumes consacrés à la

publication des fouilles

préventives effectuées à

Saint-Denis depuis vingt

ans, cet ouvrage offre aux

chercheurs un bilan critique

des sources archéologiques

et archivistiques existantes

tout en permettant à un

public plus large, et

notamment aux Dionysiens

d'aujourd'hui, de mieux

comprendre la genèse de

leur cité.

Coll. Daf, n° 59, 384 ill.

dont 60 en couleurs, 450 p.

Jusqu'au 30 juin 1997 :

400 F, puis : 450 F.

moitié des entrées dans les monuments du territoire français. Afin de faciliter la diffusion de cette offre culturelle très diversifiée, une brochure destinée à la presse et aux professionnels du tourisme est éditée à vingt mille exemplaires.

Au programme, coup de projecteur sur le théâtre avec *Côté cour, côté jardin*, divertissement royal au château de Chambord et théâtre de société au domaine de George Sand à Nohant. Les grands rendez-vous annuels qui se déroulent simultanément dans différents sites sont bien sûr attendus : *Monuments en musique* les week-ends de mai, mais aussi *La nuit du cinéma* le 19 juillet et *Le monument et ses artisans* en septembre et octobre. En plus de ces manifestations, les administrateurs des monuments de l'Etat ouverts au public proposent un calendrier propre à chaque site, multipliant ainsi les occasions de découvertes, dans le respect de l'identité du lieu.

Rens : 01.44.61.21.86.

Prix du livre d'architecture

La quatrième édition du prix du livre d'architecture *Ecrire l'architecture 1997*, a récompensé l'ouvrage *Félix Duban, les couleurs de l'architecte*, édité sous la direction de François Hamon et Sylvain Bellenger chez Gallimard. Un prix spécial du jury a été décerné à la *Collection des guides du Patrimoine*, publié par Hachette Tourisme, collection dirigée par Jean-Marie Pérouse de Montclos. Une mention spéciale du jury a été décernée à Bernard Marrey pour l'ouvrage de *Louis Kahn, Silence et lumière*, traduit par Mathilde Bellaïgne et Christian Devillers (Editions du Linteau).

Le jury, composé d'historiens de l'architecture, de journalistes spécialisés, de membres de l'Académie d'architecture et de membres de la Direction de l'architecture, a également sélectionné quinze ouvrages, sur les 150 proposés, qui feront l'objet d'une promotion particulière.

Créé en 1994, ce prix récompense des ouvrages en langue française publiés au cours de l'année 1996, qui traitent de l'histoire de l'architecture, des origines à nos jours, ou de l'architecture contem-

écouter, voir

poraine (ouvrages thématiques, monographies d'architectes ou de bâtiments, essais, ouvrages de références -encyclopédies et dictionnaires).

Il est organisé à l'instigation de l'Académie d'Architecture, du Centre régional des lettres du Languedoc-Roussillon, avec le concours du ministère de la Culture, de la Mission interministérielle des grands travaux et de l'Afaa.

Spectacles vivants

Bilan du 3^e édition du Masa (Marché des arts du spectacle africain), du 2 au 8 mars 1997.

Le Masa 97, organisé par l'Acct (Agence de coopération culturelle et technique) et le ministère ivoirien de la Culture a su tirer les enseignements de 1993 et 1995, notamment en ce qui concerne la sélection des programmes désormais confiée à un comité indépendant de professionnels du Nord et du Sud. La qualité artistique et la rigueur des 48 compagnies (théâtre, musique, danse), représentant 22 pays africains laissent présager de retombées commerciales supérieures à celles de l'édition 1995 jugées satisfaisantes. L'élargissement de la manifestation au delà des frontières de la francophonie (3 pays anglophones invités dont l'Afrique du Sud), et l'intérêt marqué des 450 professionnels et 250 journalistes du Nord et du Sud confirment la contribution majeure du Masa au développement culturel et économique de l'Afrique.

Hommage à Heiner Müller

L'Académie expérimentale des théâtres rend hommage à ce grand dramaturge allemand décédé en 1996 : lectures de textes de l'artiste par André Wilms, rencontre avec des spécialistes de son oeuvre, présentation par Maria Mayer de la *Fondation Heiner Müller*, projection du film vidéo *J'étais Hamlet*.

Le 5 mai de 17h à 20h au Théâtre du Rond-Point, salle Renaud Barrault. Entrée libre sur inscription obligatoire, à partir du 21 avril, 01.45.62.97.03.

nominations

CLAUDINE BANSEPT, ancien conseiller de Jean-Michel Belorgey, Président du fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (Fas), a rejoint la Direction de l'architecture en qualité de chargée de mission pour la Ville auprès de François Barré.

DOMINIQUE CERCLET a quitté le bureau de la conservation des monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat à la Direction du patrimoine pour rejoindre la Direction de l'architecture en qualité d'adjoint au sous-directeur des espaces protégés et de la qualité architecturale et urbaine.

PHILIPPE DIDIERJEAN, précédemment délégué adjoint au développement et aux formations, a rejoint la Direction de l'architecture en qualité de chargé de mission auprès de François Barré pour la mise en place des réformes et l'expertise juridique.

Glossaire

Afaa : association française d'action artistique, **Bnf** : bibliothèque nationale de France, **Bpi** : bibliothèque publique d'information, **Cnap** : centre national des arts plastiques, **Cnc** : centre national de la cinématographie, **Cnl** : centre national du livre, **Cnmhs** : caisse nationale des monuments historiques et des sites, **Cnp** : centre national de la photographie, **Crl** : centre régional des lettres, **Da** : direction de l'architecture, **Daf** : direction des archives de France, **Dag** : direction de l'administration générale, **Dai** : département des affaires internationales, **Dap** : délégation aux arts plastiques, **Ddf** : délégation au développement et aux formations, **Dep** : département des études et de la prospective, **Dglf** : délégation générale à la langue française, **Dic** : département de l'information et de la communication, **Dll** : direction du livre et de la lecture, **Dmd** : direction de la musique et de la danse, **Dmf** : direction des musées de France, **Dp** : direction du patrimoine, **Drac** : direction régionale des affaires culturelles, **Dts** : direction du théâtre et des spectacles, **Ensad** : école nationale supérieure des arts décoratifs, **Ensb-a** : école nationale supérieure des beaux-arts, **Ensci** : école nationale supérieure de création industrielle, **Rmn** : réunion des musées nationaux.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Stéphane Martin.
RÉDACTEUR EN CHEF : Françoise Pams. RÉDACTION : Elisabeth Vitou 01.40.15.83.65, Sophie de Castelnaud 01.40.15.82.95, Florent Thiboult 01.40.15.81.41. COMITÉ DE RÉDACTION : Jacques Bordet, Didier Cossé, Hélène Dussauchoy, Robert Fohr, Brigitte Jais, Amal Lahlou, Martine Lehmans, Dominique Lesterlin, Elisabeth Letourneur, Catherine Merlhiot, Lionel Prévot, Anne Racine, Jacques Vincent. MISE EN PAGE (PAO) : Sophie de Castelnaud. Pour recevoir la lettre d'information, adresser une demande écrite au Dic, ministère de la Culture, 3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01. Fax : 01.40.15.81.72. CONCEPTION GRAPHIQUE : Polytechniques. IMPRIMEUR : Maulde et Renou. NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE : 1290 AD. Nouvelle série. Le numéro : 2 F. TIRAGE : 29 000 ex. MINITEL : 3615 Culture. INTERNET : <http://www.culture.fr>